

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 338

présenté par

M. Sansu, M. Le Gayic, M. Tellier et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	75 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	75 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	75 000 000	75 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, voté en commission des affaires culturelles en première lecture, propose le recrutement de 1500 professeurs d'EPS supplémentaires, afin de couvrir les besoins dans les établissements du second degré. En effet, le sport à l'école doit devenir le pilier de notre stratégie sportive. La construction d'un service public du sport en faveur d'une culture sportive pour toutes et tous ne peut que passer par l'intégration dès le plus jeune âge des *habitus* de pratique. Si plusieurs dispositifs ont été mis en place ces dernières années (30 minutes de sport quotidienne en primaire, expérimentation de deux heures en plus par semaine au collège), nous devons aller plus loin en mettant au cœur de cette stratégie les professeurs d'EPS. Cela doit s'accompagner d'une politique ambitieuse de construction d'infrastructures de proximité, afin que les élèves ne perdent pas trop de temps au détriment de la pratique. Plusieurs amendements du groupe GDR viennent construire ainsi une stratégie globale pour le développement de l'EPS, véritable matière à part entière.

Afin de se conformer aux règles de la LOLF, le présent amendement est ainsi rédigé :

L'action 1 « Enseignement en collège » du programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » est abondé en AE et CP de 75 millions d'euros

Les crédits sont prélevés sur le hors titre 2 de l'action 8 « Logistique, système d'information, immobilier » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale »